

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 103 (1977)
Heft: 13: SIA spécial, no 3, 1977

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il est une question importante, surtout pour certaines professions, et qui n'est pas toujours comprise dans certains milieux qui ne réussissent pas à en mesurer l'importance: c'est le secret professionnel ! Ainsi le médecin, l'avocat, l'architecte, l'ingénieur-conseil, le banquier, l'expert-comptable sont amenés à connaître des choses qui ne peuvent être divulguées sans causer des dommages à ceux qui ont eu recours à leurs services. Or bien qu'une tradition séculaire en ait consacré le principe, on relève encore de nombreuses transgressions du secret professionnel.

Une pratique qui est unanimement condamnée par les auteurs traitant des problèmes de la déontologie est celle des pots-de-vin et ceci sous les aspects les plus divers. On connaît le retentissement d'une affaire récente qui n'est que trop éloquente. Cette pratique se manifeste souvent sous les formes déterminées de la commission, de cadeaux offerts, d'avantages alloués, qui finalement n'ont d'autre but que d'amener le bénéficiaire à ne pas remplir intégralement la mission dont il est investi. C'est l'ingénieur réceptionnaire, le médecin appelé à établir un certificat médical, le pharmacien sollicité de délivrer des médicaments dont la vente est réglementée, l'architecte devant appliquer les stipulations d'un cahier des charges, le haut fonctionnaire appelé à passer d'importantes commandes, etc., que l'on cherche à circonvenir, et à éloigner de leur devoir. Ces pratiques sont courantes dans les pays où certaines professions sont fort mal rémunérées, rendant ainsi les praticiens plus

sensibles à ce genre de tentations, ce qui peut les expliquer sinon les excuser. En Suisse, où les taux d'honoraires sont largement calculés, ces façons de faire sont inadmissibles et aboutissent à un vol détourné.

Maintenant la déontologie s'intéresse également aux aspects caractériels de l'homme aux responsabilités en raison des incidences qu'ils ont sur la bonne marche des affaires. Elle met le doigt sur la nécessité pour le chef de connaître ses faiblesses, afin de pouvoir y parer en temps opportun. En effet, la vanité, l'impulsivité, l'agressivité, la susceptibilité, peuvent avoir de graves conséquences sur la manière dont certaines décisions sont prises, si l'intéressé ne se contrôle pas. Il y a également les qualités psychologiques de l'homme qui doit engager du personnel ou confier des tâches, qui ont une importance à ne pas négliger.

Dans la recherche de l'efficacité de la part de l'homme aux responsabilités là où il a été placé, il y a l'importance de son comportement dans la dignité qui l'élève, ses capacités professionnelles, mais aussi son attitude dans la vie sociale. La déontologie ne tend pas uniquement à éléver l'homme dans le cadre de sa profession, mais à le rendre efficient dans la dignité en l'intégrant dans la société, afin qu'il serve au mieux la nation à laquelle il appartient.

Adresse de l'auteur :
M. D. Mueller, architecte
3/55, av. de Rumine
1005 Lausanne

Carnet des concours

Fonds de documentation de l'EPFZ

Prix Franz Kutter

Le 26 septembre 1975, l'EPF de Zurich a reçu un capital de 100 000 fr. Ce don était destiné à créer un fonds de documentation dont les revenus devaient récompenser des travaux de valeur dans les domaines de la documentation et de l'information.

En se basant sur le règlement du Conseil des Ecoles, agréé par le Conseil fédéral, le « Fonds de documentation de l'EPF » annonce le premier concours doté de prix d'un montant total de 12 000 fr. Le sujet du concours 1977/78 est le suivant : *Problèmes fondamentaux de la documentation moderne en économie et propositions pratiques de solutions*.

Peut participer au concours toute personne domiciliée en Suisse qui présente jusqu'au 30 juin 1978 un travail original sur le sujet indiqué. Les auteurs qui désirent prendre part au concours peuvent demander les conditions et les formules de participation au : Fonds de documentation, J.-P. Sydler, ETH-Bibliothek, Rämistrasse 101, 8092 Zurich.

Ouvrages reçus

Procès-verbal de la 121^e séance de la Commission géodésique suisse, Berne, 21 juin 1975. Ed. Spross, Kloten, 1976.

Géologie de l'ingénieur. Texte des conférences de la session d'automne 1974, Bienne, de la Société suisse de mécanique des sols et des roches. Publication n° 90, aux éditions de la SSMSR, case 140, 1000 Lausanne 13.

Communication n° 21 du Groupement pour l'étude des télécommunications de la Fondation Hasler, Berne. Quelques problèmes dans la réalisation de filtres digitaux. Institut für Technische Physik, ETHZ, 8093 Zurich, 1976.

Mitteilung Nr 18 der Versuchsanstalt für Wasserbau, Hydrologie und Glaziologie der ETHZ : Nutzen-Kosten-Analysen in der Wasserwirtschaft. Vortragstagung 4.-5. Juni 1975, in Zürich. 220 pages, format A5. Prix : Fr. 29.—.

Communications du Laboratoire d'hydraulique de l'EPFL, 1004 Lausanne, nos 32, 33, 34. Rapport annuel 1975.

Mitteilung Nr 19 : Zur Ermittlung des günstigsten Leitungstrassen, von U. MOSER. Zurich 1975. Un volume de 294 pages, format A5. Prix : Fr. 39.—.

Mitteilung Nr 20 : Über die hydromechanischen und thermodynamischen Grundlagen der Seezirkulation, von K. HUTTER und J. TROSCH. Zurich 1975. 164 pages, format A5. Prix : Fr. 22.—.

Der Beitrag der Photogrammetrie zum heutigen Stand der Geodäsie, von HELLMUT H. SCHMID, Mitteilung Nr 18 des Instituts für Geodäsie und Photogrammetrie ETHZ, 1975.

Le tirage et la dispersion des fumées

Sous ce titre, l'Institut français des combustibles et de l'énergie a publié le texte des conférences tenues aux Dixièmes journées internationales, du 12 au 15 mai 1975, à Paris. Cet ouvrage comporte trois volumes brochés de 400 à 500 pages chacun, format A4. Le compte rendu a été établi par le professeur Marcel Véron, correspondant de l'Institut, président des journées de l'IFCE.

Le premier tome comprend :

Chap. I : Rappel de mécanique des fluides et de thermodynamique. Théorie des circuits de tirage, des jets et des trompes d'induction. — Chap. II : Sur les calculs de « pertes de charge », continues et singulières. — Chap. III : Dimensionnement des cheminées pouvant assurer un tirage donné dans des conditions données, ou tirage assuré par une cheminée de dimensions données dans des conditions données. — Chap. IV : Appareils de tirage forcé. — Chap. V : Mesures et essais. — Chap. VI : Régulation automatique. Stabilisation du tirage. — Chap. VII : Tirage et ventilation d'installations chauffées au gaz.

Le tome 2 traite de :

Chap. VIII : Acoustique des circuits de tirage et des cheminées. Vibrations. — Chap. IX : Emission et dispersion dans l'atmosphère à la sortie d'une cheminée. — Chap. X : Dimensionnement pratique d'une cheminée de tirage en fonction de l'environnement. Dimensionnement d'un conduit de ventilation de chaufferie. Réglementation. — Chap. XI : Matériaux. Construction des cheminées. Protection intérieure des circuits de tirage contre les facteurs de détérioration. Réalisations typiques.

Le tome 3 paraîtra ultérieurement et traitera des discussions rédigées et commentées.